

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	Sciences Humaines et Sociales					L1 60 ECTS
Mention :	Géographie, aménagement					
Volume horaire étudiant :	76+66=142h	135+143=278h	h	h	h	142+278=420h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts : yves.richard@u-bourgogne.fr

<http://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/formation/licence/formation/5.html>

Responsable de formation	Scolarité et Secrétariat pédagogique
Yves RICHARD Professeur bureau 345 ☎ 03 80 39 38 22 yves.richard@u-bourgogne.fr	Claire VANESSE-URBAIN bureau 123 A ☎ 03.80.39.57.30 secretariat.geographie@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR SCIENCES HUMAINES 4 Bd Gabriel – BP 17270 - 21072 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La formation est conçue sur la base des attentes du monde professionnel dans les secteurs de l'aménagement des territoires et de l'environnement et plus généralement du développement durable. La formation dispense des connaissances théoriques (cours magistraux) et des compétences techniques en géomatique. La géomatique comprend la cartographie assistée par ordinateur, la modélisation numérique ou graphique, les systèmes d'informations géographiques et la télédétection.

Quelles missions sont confiées aujourd'hui à des géographes ?

Repenser l'espace public (aménagement urbain), restructurer les transports d'une agglomération ou d'une région, mettre en place un agenda 21, concevoir et gérer des espaces verts (privés ou publics), établir un Plan Climat Air Énergie, former au développement durable et à la gestion intégrée des territoires, ouvrir les plus jeunes (de la maternelle au secondaire) au monde contemporain ...

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Quels sont les métiers des géographes ?

Métiers du développement durable, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, où des géographes travaillent en tant que chargés de mission, conseillers, formateurs, animateurs, ingénieurs ou techniciens territoriaux, géomaticiens, enseignants ...

Qui sont les employeurs ?

Les emplois sont proposés par des collectivités territoriales, des entreprises (logistique, paysagiste ...), des bureaux d'études, des associations, des services de l'état ou donnent lieu à des créations d'entreprises.

Poursuite d'études ?

Tout étudiant titulaire d'une licence de géographie peut s'orienter vers 3 Masters de spécialités, proposés par l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche Comté :

- Spécialité professionnelle-recherche Transports, Mobilités, Environnement, Climat (mention Sciences Humaines Géographie Aménagement Environnement)
- Spécialité professionnelle Espace Rural et Environnement (mention *Environnement Terre Evolution*)
- Spécialité recherche Géobiosphère parcours Environnement-Climatologie (mention Sciences Technologies)

Dans la continuité de la licence « *géographie, aménagement, environnement* », l'UB propose aussi une licence Pro :

- Gestion du Patrimoine Paysager Végétal en Milieu Urbanisé

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les enseignements sont conçus pour mieux comprendre et penser le monde dans lequel nous vivons, pour appréhender les relations complexes entre milieux physiques et humains. La licence permet aussi d'acquérir des compétences complétant savoirs et savoir-faire du géographe : droit territorial, économie spatiale, écologie, pédologie, démographie et histoire.

Le titulaire du diplôme peut exercer des activités dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement. Il a la capacité d'appréhender les particularités d'un territoire dans ses dimensions sociétales et physiques. Par la même il sait établir un diagnostic prenant en compte les risques naturels liés à l'aménagement d'un territoire.

Un dispositif de soutien aux étudiants en difficulté, des systèmes bonus permettant de développer des projets personnels. Des liens étroits et diversifiés (rencontres, stages, interviews, questionnaires, forum des métiers, base de données géoréférencée des anciens étudiants de géographie de Dijon insérés dans le monde professionnel) sont développés avec le monde du travail tout au long des 3 années de licence. Une salle informatique dédiée équipée en logiciels professionnels est à disposition des étudiants.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Capacité de synthèse de documents écrits et de données statistiques.

Acquisition de méthodes de travail individuelles et collectives

Production de cartes

Certificat Informatique internet (C2I)

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit : Les titulaires des diplômes suivants : Baccalauréat de toutes les sections et Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU).

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au Service Commun des Formations Continue et par Alternance de l'université (SEFCA : 03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

	UE 1 Sociétés	UE 2 Environnement physique	UE 3 Géomatique	UE 4 Transverse : Langues et Territoires	UE 5 Aménagement Environnement
L3 S6	Espaces fragiles et vulnérabilités humaines 11/11	Environnement et Energie 11/11	SIG 4 : Applications Métiers 0/22	Langue 0/11	Aménagement urbain 11/11
	Géographie des transports 11/11	Développement durable pays du nord 11/11	Téledétection 0/22	Projet 4b : enquête-territoire (B) 0/22	Environnement France 11/11 ou Histoire ou UE libre
L3 S5	Aménagement du territoire 11/11	Changement climatique 11/11	Statistique multivariée 0/22	Langue 0/11	Aménagement rural 11/11
	Régions du monde : approche géographique et culturelle 11/11	Développement durable pays du sud 11/11	SIG 3 0/22	Projet 4a : enquête-territoire (A) 0/22	Gestion de la Biodiversité 11/11 ou Histoire ou UE libre
L2 S4	Economie des territoires 11/11	Envir. physique : espaces régionaux 11/11	SIG 2 0/22	Langue 0/11	Droit Aménagement 11/11
	Rural et périurbain 11/11	Météorologie 11/11	Analyse d'images spatiales 0/22	Projet 3 : une région d'Europe 0/22	Démographie 11/11 ou Histoire ou UE libre
L2 S3	Géographie urbaine 11/11	Hydrologie 11/11\$	SIG 1 0/22	Langue 0/11	Droit administratif 11/11
	Système monde 11/11	Géomorphologie 11/11	Statistique bivariée 0/22	Projet 2 : Cartographie urbaine 0/22	Pédologie 11/11 ou Histoire ou UE libre
L1 S2	Géographie des activités 11/11	Climatologie 11/11	Cartographie 0/22	Langue 0/11	Economie 11/11
	Géographie de la France 11/11	Biogéographie 11/11	Statistique univariée 0/22	Projet 1 : paysages 0/22	Ecologie végétale 11/11 ou Histoire ou UE libre
L1S 1	Les hommes sur la Terre 11/11	Géographie des ressources naturelles 11/11	C2la 10/12	Langue 0/11	Droit 11/11
	La géographie : science en mouvement 11/11	Histoire de la Terre 11/11	C2lb 0/24	Des cartes : discours et méthode 0/22	Ecologie générale 11/11 ou Histoire ou UE libre

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coeff CC	Type éval ⁽¹⁾	Coef CT	
Sociétés 1	La géographie, science en mouvement	11	11	22		CC + CT + CC présence	2	2	CT	6	
	Les hommes sur la Terre	11	11	22				2			
TOTAL UE 1		22	22	44	6	CC + CT	2	4	CT	6	6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coeff CC	Type éval ⁽¹⁾	Coef CT	
Environnement physique 1	Histoire de la Terre	11	11	22		CC + CT	2	2	CT	6	
	Géographie des ressources naturelles	11	11	22				2			
TOTAL UE 2		22	22	44	6	CC + CT	2	4	CT	6	6

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coeff CC	Type éval ⁽¹⁾	Coef CT	
Géomatique 1	C21 a ⁽²⁾	10	12	22		QCM +contrôle machine		3	QCM +contrôle machine	6	
	C21 b ⁽²⁾	0	24	24				3			
TOTAL UE 3		10	36	46	6	CC		6	CT	6	6

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coeff CC	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	
Transverse : langues et territoires 1	Langue	0	11	11		CC		1.5	CT	6	
	TD Anglais sur thèmes géographiques (PRL1) 11 h							1.5			
	Des cartes : discours et méthode	0	22	22				3			
TOTAL UE 4		0	33	33	6	CC		6	CT	6	6

UE 5 à choix	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coeff CC	Type éval ⁽¹⁾	Coef	
UE Aménagement Environnement 1	Droit	11	11	22		CC + CT	2	2	CT	6	
	Écologie générale	11	11	22				2			
ou UE Fondamentale Histoire 1*	Histoire contemporaine	18	24	42		Ecrit 4h + CC oral	4	2	Ecrit 4h + report CC	4 2	
ou autre UE d'OUVERTURE	(voir livret)										
TOTAL UE5				42/44	6					6	6
TOTAL S1		76	135	211	30	CC + CT	6	24	CT	30	30

SEMESTRE 2

UE 6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coeff CC	Type éval ⁽¹⁾	Coef CT	
Sociétés 2	Géographie de la France	11	11	22		CC + CT	2	2	CT	6	
	Géographie des activités	11	11	22				2			
TOTAL UE 6		22	22	44	6	CC + CT	2	4	CT	6	6

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coeff CC	Type éval ⁽¹⁾	Coef CT	
Environnement physique 2	Biogéographie	11	11	22		CC + CT	2	2	CT	6	
	Climatologie	11	11	22				2			
TOTAL UE 7		22	22	44	6	CC + CT	2	4	CT	6	6

UE 8	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coeff CC	Type éval ⁽¹⁾	Coef CT	
Géomatique 2	Cartographie assistée par ordinateur (CAO)	0	22	22		CC		3	CT	6	
	Statistique univariée	0	22	22				3			
TOTAL UE 8	Géomatique 2	0	44	44	6	CC		6	CT	6	6

UE 9	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coeff CC	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	
Transverse : langues et territoires 2	Langue	0	11	11		CC		1	CT	6	
	TD Anglais sur thèmes géographiques (PRL1) 11 h							1			
	Projet 1 : paysages + Préparation vie professionnelle (PRL) 11 h	0	22	22				3			
	Recherche documentaire (PRL 1) 11 h TD + 11 h TD tutorat							1			
TOTAL UE 9		0	33	33	6	CC		6	CT	6	6

UE 10 à choix	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coeff CC	Type éval ⁽¹⁾	Coef	
UE Aménagement Environnement 2	Economie	11	11	22		CC + CT	2	2	CT	6	
	Écologie végétale	11	11	22				2			
	UE Aménag' Envir. 2	22	22	44				6			
ou UE Fondamentale Histoire 2*	Histoire moderne	18	24	42		Ecrit 4h + CC oral	4	2	Ecrit 4h + report CC	4	2
	UEF Histoire 2	18	24	42							
ou autre UE d'OUVERTURE	(voir livret)									6	
TOTAL UE10				42/44	6					6	6
TOTAL S2		66	143	209	30	CC + CT	6	24	CT	30	30

⁽²⁾ Préparation au C2I niveau 1 :

L'enseignement dispensé sous la forme de 10 heures CM et de 36 heures TD avec des travaux personnels obligatoires et des examens sur machine organisés lors des dernières séances, comporte les éléments suivants :

- D1 Travailler dans un environnement numérique évolutif
- D2 Être responsable à l'ère du numérique
- D3 Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques (tableur, PréAO, traitement de documents textuels longs)
- D4 Organiser la recherche d'informations numériques
- D5 Travailler en réseau/communiquer et collaborer

- dans le cadre de la licence, l'étudiant ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à la préparation C2i doit repasser les domaines non validés.
- pour l'obtention du C2i, il faut avoir validé chaque domaine individuellement

*L'UE Fondamentale Histoire, proposée aux six semestres de la licence Géographie-Aménagement, s'adresse plus particulièrement aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

OPTIONNEL PRL1 - Projet sur support numérique (tutorat : BONUS SUR LE SEMESTRE 2)

- Réussir ses études et préparer son insertion professionnelle

Réussir ses études :

- 1/ Tutorat d'accueil : semaine 1, 15h** ;
- 2/ Tutorat d'accompagnement : 69hETD, S1 UE1 et UE2, S2, UE6 et UE7 ;
- 3/ Renforcement de l'enseignement de l'anglais (PRL), 11hETD*, S1-UE4 et 11hETD* S2-UE9 ;
- 4/ « Tutorat numérique » (PRL), 120hETD**, S2, fonctionnement des UE Transversales.

Préparer son insertion professionnelle

- 5/ Recherche documentaire (PRL), 11hETD*, S2-UE4 et 24h** de tutorat, S2-UE9 ;
- 6/ Préparation à la vie professionnelle (PRL), 11hETD*, S2-UE9.

* : heure étudiant.

** : heure tuteur.

PRL : Financement Plan Réussir en Licence

- Préprofessionnalisation aux métiers de l'Education et de la Formation

Les enseignements de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation (préproMEF) s'adressant aux étudiants qui envisagent une carrière dans l'enseignement, l'éducation ou la formation, pourront être suivis en L2 (semestre 4) et en L3 (semestre 5) dans le cadre des UE Aménagement Environnement ou Histoire ou autre.

- Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect des règles définies dans le référentiel commun des études LMD, affiché près des bureaux de scolarité et publié sur le site de l'Université de Bourgogne :

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

et des éléments contenus dans cette fiche filière.

●Sessions d'examen

Deux sessions d'examens sont organisées : 1^{ère} session : examens en janvier pour le 1^{er} semestre et en mai pour le 2^{ème} semestre ; 2^{ème} session : examens en juin pour le rattrapage des 1^{er} et 2^{ème} semestres. L'absence à un examen écrit ou oral (1^{er} et/ou 2^{ème} semestre) entraîne la mention ABI ou ABJ (Absence injustifiée ou absence justifiée) à l'épreuve correspondante et un non calcul : DEFAILLANT sur l'UE, sur le semestre et l'année.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquiescer les crédits européens correspondants.

Statut AJAC appliqué depuis 2015-2016

Le statut des étudiants ajournés mais autorisés à composer dans l'année supérieure (AJAC) est ainsi défini : le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit **18 ECTS** validés au minimum au **S1** et **18 ECTS** validés au minimum au **S2** pour un passage en L2 et **18 ECTS** validés au minimum au **S3** et **18 ECTS** validés au minimum au **S4** pour un passage en L3) et qui ne satisfait pas aux dispositions spécifiques précisées dans la fiche filière de la formation sollicitée.

Sur proposition du jury :

- Un étudiant redoublant, répondant aux critères du statut AJAC en cours d'année, peut accéder au statut et s'inscrire dans l'année supérieure en cours d'année.
- Un étudiant ajourné, ne répondant pas aux critères du statut AJAC, mais ayant validé un semestre, peut être inscrit dans le semestre de l'année supérieure durant la période du semestre validé.

Très important : le système AJAC est un régime dérogatoire, non imposable à l'étudiant. Les jurys souverains, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après étude des situations particulières, dressent la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés devront demander explicitement le droit d'être inscrit en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné et seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut.

L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, dans la mesure du possible, l'ensemble des enseignements obligatoires puisse être suivis par l'étudiant pour les deux semestres engagés en parallèle.

Précisions :

A la fin de l'année (mai), l'étudiant ajourné à la première session (janvier+mai) repasse, en deuxième session (juin), les unités d'enseignement non acquises. Seule la note de seconde session (ou rattrapage) est prise en compte.

Régime spécial (étudiants salariés ou en double cursus) :

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat pédagogique du département de Géographie (bureau 123 A), sur présentation d'une attestation de l'employeur, dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 8h par semaine et un contrat de travail de 3 mois minimum peuvent bénéficier d'un aménagement horaire des enseignements (changement de groupe de TD) à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat pédagogique du département de Géographie (bureau 123 A), sur présentation d'une attestation de l'employeur, dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

Autres situations spécifiques : sont également concernés par ces dispositions et procédures les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, assurant des responsabilités dans la vie universitaire, étudiante ou associative, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, inscrits au titre de la formation continue.

Pour les trois années de Licence de Géographie, la dispense de contrôle continu est gérée comme suit :

Cas 1 : vous ne pouvez assister à aucun TD, vous ne passez alors aucun contrôle continu, et vous passez uniquement les épreuves écrites prévues à la fin de chaque semestre.

Cas 2 : votre emploi du temps vous permet l'assiduité à certains TD, vous avez donc la possibilité de faire certains contrôles continus, après accord de l'enseignant concerné.

Attention : certaines disciplines sont sanctionnées uniquement par un contrôle continu ; si vous ne passez pas ces contrôles continus, vous serez considéré comme défaillant. Vous devez donc impérativement vous mettre en relation avec l'enseignant de la discipline pour convenir des modalités d'évaluation ».

Cas particuliers :

Les étudiants boursiers sont soumis à un contrôle d'assiduité aux cours et de présence aux examens dont les modalités sont précisées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR.

Les étudiants salariés qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur doivent obligatoirement assister à 50 % des travaux dirigés.

Activation du compte numérique 2016-2017

A partir de son matériel personnel, des bornes interactives ou d'une salle libre service (ex. salle 125 A ou maison de l'étudiant) chaque étudiant doit procéder aux opérations suivantes :

- **Activation de son compte numérique de l'uB si cela n'a jamais été fait**
Une seule adresse : ent.u-bourgogne.fr
Dans l'onglet Accueil aller sur Etudiant> Activer votre compte
noter : adresse de connexion, adresse messagerie, login mot de passe, réponse en cas d'oubli mot de passe
- **Vérification de son accès à l'E.N.T.**
ent.u-bourgogne.fr
Sur la page de l'Espace numérique, cliquer sur « **se connecter** » (en haut à droite) puis s'identifier.
- **Vérification de son accès à la messagerie étudiante**
Se connecter à l'ENT puis dans l'onglet : **Bureau** cliquer sur le lien : **réception**
- **Vérification de son accès à la plateforme pédagogique Plubel**
Une fois dans son espace numérique, plusieurs onglets s'affichent, il suffit de cliquer sur « COURS » pour identifier l'ensemble des cours de la filière d'inscription. (Seuls figurent dans cette liste les cours ouverts au préalable par les enseignants. Si un cours est introuvable, cela signifie que l'enseignant responsable ne l'a pas ouvert).
Ensuite, le choix d'un cours envoie automatiquement sur la plateforme PLUBEL, plateforme pédagogique de l'uB.

En cas de perte de l'identifiant (login), un guichet unique est mis en place.

S'adresser à l'accueil de la salle informatique libre-service de la Maison de l'Etudiant
Tél 03.80.39.90.71 – mail : guichet-unique@u-bourgogne.fr

En cas de perte du mot de passe :

ent.u-bourgogne.fr puis dans l'onglet **Accueil** aller sur **Etudiant> Gérer votre compte** puis **Etudiant** et aller sur « **perte du mot de passe** »